Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord

Direction locale de santé publique et du développement des communautés

Utilisation des services de santé (2005)
Consultations chez le médecin et population ayant un médecin de famille

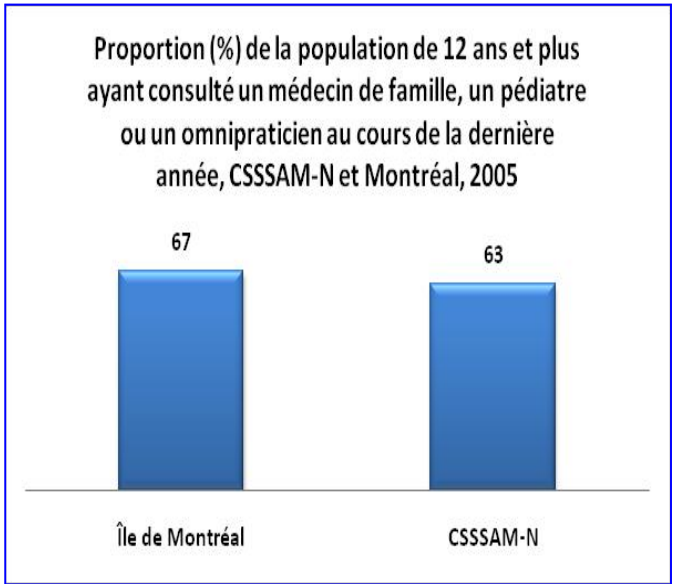

Définition : Population de 12 ans et plus (%) selon certaines caractéristiques : 1) ayant un médecin de famille; 2) ayant consulté un médecin de famille, pédiatre ou omnipraticien; 3) ayant consulté un autre médecin ou spécialiste au cours de la dernière année, au CSSSAM-N et à Montréal en 2005.

Population de 12 ans et plus ayant un médecin de famille :

Au 8e rang des 12 CSSS pour sa proportion de la population de 12 ans et plus ayant un médecin de famille. Le groupe d'âge des 20-44 ans obtient la proportion la plus faible. Les femmes obtiennent une proportion plus élevée que les hommes. Finalement, le niveau de revenu influence très peu la proportion de la population ayant un médecin de famille.

Consultation chez le médecin :

Le CSSSAM-N se situe au dernier rang des CSSS de Montréal pour la proportion de la population de 12 ans et plus ayant consulté un médecin de famille, un pédiatre ou un omnipraticien au cours de la dernière année. Le groupe d'âge des 45 ans et plus et les femmes constituent les sous-groupes ayant les proportions les plus élevées.

Consultation chez le spécialiste :

Le CSSSAM-N se situe au 9e rang des CSSS pour la proportion de la population de 12 ans et plus ayant consulté un autre médecin ou spécialiste au cours de la dernière année. La proportion augmente avec le niveau de revenu et le niveau de scolarité. Enfin, la proportion est la plus élevée chez la population âgée de 45 à 64 ans.

Fiche : 144 : USS Consultation médecin (2005)
Source : La santé des montréalais selon l'enquête dans les collectivités canadiennes, recueil statistique. DSP, mars 2008
Mise à jour : Juillet 2010

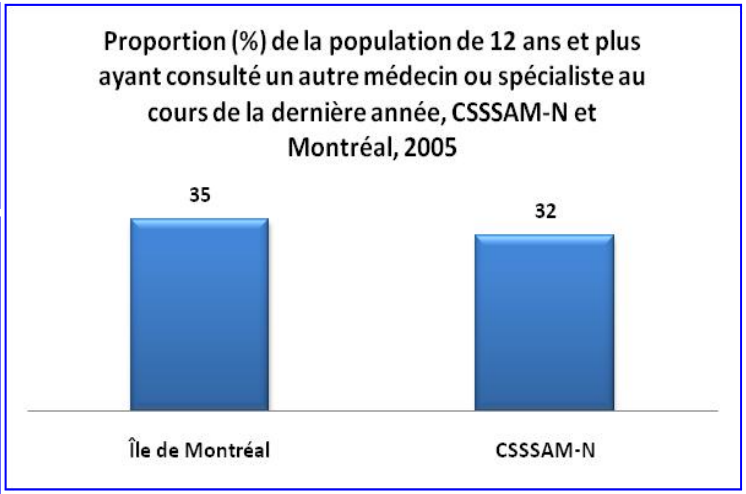

Faits saillants :

Le CSSSAM-N est au dernier rang des CSSS de l'île de Montréal pour la proportion de population de 12 ans et plus ayant consulté un médecin de famille, un omnipraticien ou un pédiatre au cours de la dernière année. De plus, il se situe au 8e rang des CSSS pour la proportion de la population ayant un médecin de famille. Enfin, le CSSSAM-N est au 9e rang des CSSS pour la proportion de population ayant consulté un autre médecin ou spécialiste au cours de la dernière année.

Notes: